



Entrée en vigueur des nouveaux taux de l'usure au 1^{er} avril 2011

La loi du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde, a modifié les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers autres que les crédits immobiliers. Les catégories d'opérations concernées sont définies, à compter du 1^{er} avril 2011, à raison du montant des prêts (montant inférieur ou égal à 3000 €, montant supérieur à 3000 € et inférieur ou égal à 6000 €, montant supérieur à 6000 €), selon les modalités précisées par l'arrêté du 22 mars 2011.

Il faut rappeler qu'un prêt usuraire est défini comme tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit. Rappelons également que les taux effectifs moyens déterminés et les taux usuraires sont calculés sur une base trimestrielle par la Banque de France. Ils sont publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil et sont également consultables sur le site internet de la Banque de France.

La réforme vise à supprimer le biais qui existait en faveur des crédits renouvelables, dont le seuil de l'usure était plus élevé que celui des prêts amortissables. L'effet majeur attendu est le développement d'une offre accrue pour les petits crédits amortissables d'un montant inférieur ou égal à 3000 €.

La loi Lagarde a également prévu des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L.312-3 du code de la consommation.

En organisant un passage progressif des anciens taux de l'usure vers les nouveaux taux de l'usure, la période transitoire doit permettre aux prêteurs de faire évoluer leur offre sans créer à court terme de risque pour l'accès au crédit.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Mécanisme européen de stabilité

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES) appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de refinancer les Etats membres, il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des Etats.

Mayotte : 101^e département français et 5^e DOM

Le 31 mars 2011, l'archipel de Mayotte est devenu le 101^e département français et le 5^e département d'outre-mer, lors de l'installation du nouveau Conseil général de la collectivité issu des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011. Le président du Conseil Général, Daniel Zaidani, a été élu le 3 avril 2011. La départementalisation de Mayotte se fera progressivement sur plusieurs années. Mayotte devient la première collectivité unique d'outre-mer exerçant les compétences de département et de région d'outre-mer.

Dossiers législatifs

1 – Incidents de paiement de chèques

Le décret n° 2011-243 du 4 mars 2011 portant modification des dispositions du code monétaire et financier relatives aux incidents de paiement de chèques a été publié au Journal Officiel de la République du 6 mars 2011.

2 – Entrepreneur individuel à responsabilité limitée

L'ordonnance n° 2011-322 du 24 mars 2011 portant extension et adaptation en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin de la législation relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée a été publiée au Journal Officiel de la République du 25 mars 2011.

3 - Réforme du crédit à la consommation

Le décret n° 2011-304 du 22 mars 2011 déterminant les modalités du remboursement minimal du capital emprunté à chaque échéance pour les crédits renouvelables a été publié au Journal Officiel du 23 mars 2011.

4 - Fichier des comptes d'outre-mer

Le décret n° 2011-358 du 30 mars 2011 modifiant les dispositions du livre VII du code monétaire et financier relatives aux comptes bancaires a été publié au Journal Officiel du 1^{er} avril 2011.

Publications

1 - L'utilisation du chèque en France

Le rapport réalisé par Edgar, Dunn & Company pour le Comité consultatif du secteur financier est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/autres/sommaire-utilisation-cheque.htm>

3 - Saint-Pierre-et-Miquelon

Rapport d'information des sénateurs Cointat et Frimat fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale. Le rapport n° 308 est disponible en téléchargement sur : <http://www.senat.fr>

4 – Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

Le GAFI (Groupe d'action financière) a achevé et adopté la troisième évaluation mutuelle du système LBC/FT de la France. La synthèse du rapport est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.fatf-gafi.org/dataoecd/4/0/47221103.pdf>

Publications IEDOM

L'année 2010 à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, en Guyane, en Guadeloupe, à Saint-Pierre-et-Miquelon

Dans la collection Note expresse série « Portrait », n° 92, 93, 94, 95, 96 et 97. Ces études sont disponibles en téléchargement sur notre site Internet : www.iedom.fr

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

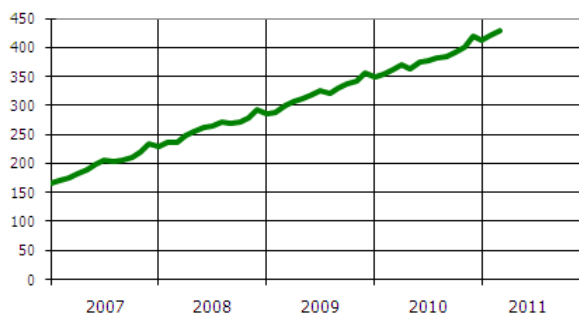
Les émissions nettes

Au 31 mars, les émissions nettes de billets s'étoffent de 8 millions d'euros sur le mois, soit +1,9 % (comme le mois précédent) et atteignent 428,9 millions d'euros. Les émissions nettes de billets en nombre progressent également : +1,2 %, après +2,2 le mois précédent. Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit à 8,2 millions au 31 mars 2011. La valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île, qui s'était apprécié de plus d'un euro dix en janvier, atteint 52,3 €.

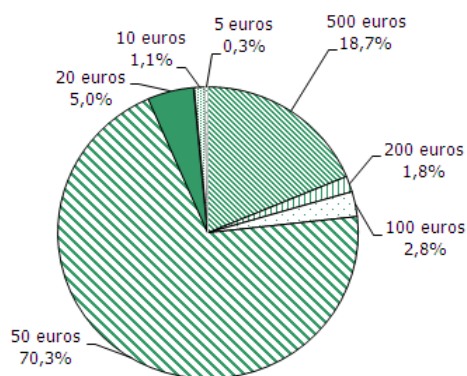
Avec près de 2,8 millions d'euros en circulation au 31 mars, les émissions nettes de monnaie métallique restent stables en valeur ce mois-ci (-0,4 %, après -0,3 % en février). Avec 112 000 pièces émises en mars, le nombre de pièces en circulation reste stable, à 22,3 millions d'unités. La répartition des coupures laisse toujours une part prépondérante aux monnaies divisionnaires. La proportion de « pièces rouges » est inchangée : elles représentent plus de 80 % de l'ensemble des pièces émises en nombre et 15 % de leur valeur.

Émissions nettes cumulées de billets au 31 mars 2011

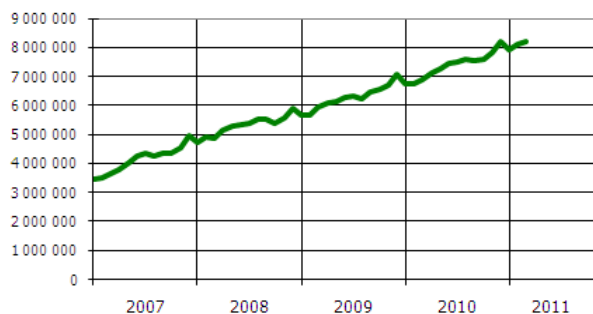
en millions d'Euros



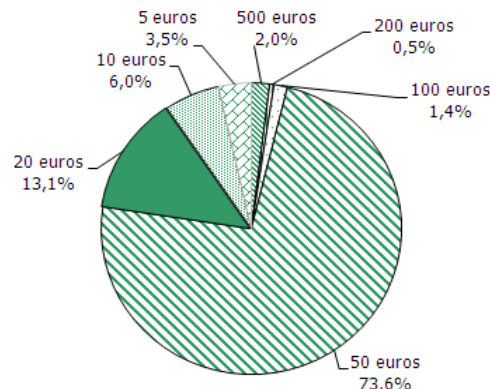
Répartition des billets en valeur



en nombre

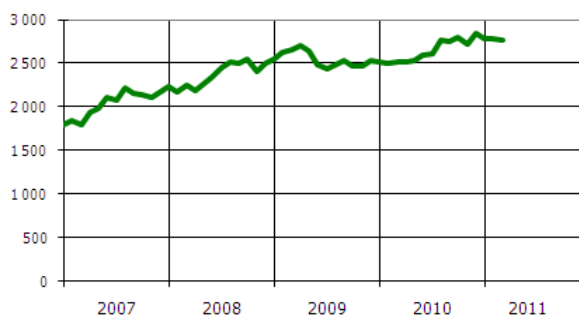


Répartition des billets en volume

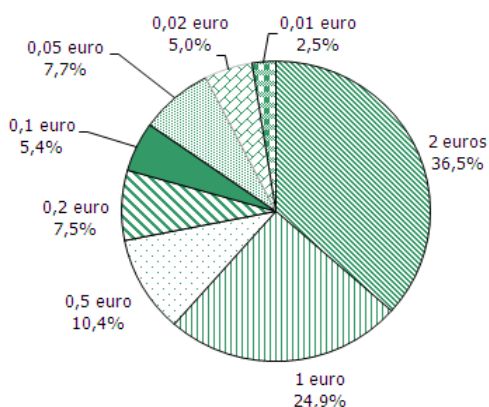


Émissions nettes cumulées de pièces au 31 mars 2011

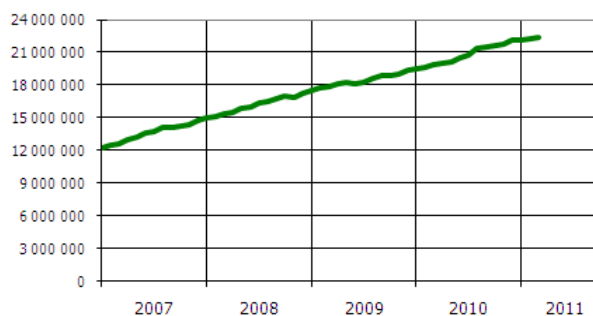
en milliers d'Euros



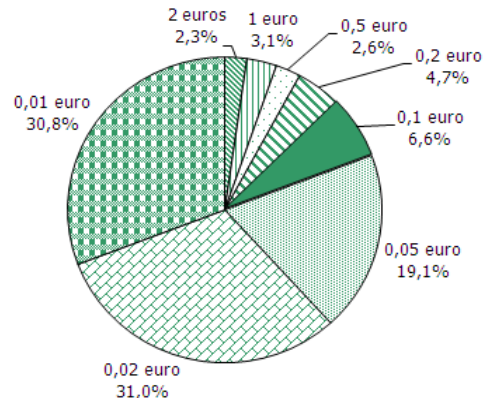
Répartition des pièces en valeur



en nombre



Répartition des pièces en volume



BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

La départementalisation de Mayotte s'officialise

Le décret d'application n° 2011-330 du 25 mars 2011 associée à la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte est paru au journal officiel du 27 mars 2011. Il est entré en vigueur le jeudi 31 mars à la suite de la première réunion issue du renouvellement du conseil général. Il « étend à Mayotte les règles de droit commun du code général des collectivités territoriales en adaptant, notamment, des dispositions relatives aux finances locales et à l'organisation et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental et du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement ; il modifie le code électoral, dont les dispositions spécifiques à Mayotte sont supprimées, ainsi que le code des juridictions financières pour rendre applicables à Mayotte les dispositions réglementaires relatives aux chambres régionales des comptes ».

A l'occasion de l'accession de Mayotte au statut de département le 31 mars, le 28 mars à l'usine de Pessac, en présence de Marie-Luce Penchard et de Christophe Beaux, Président Directeur Général de la Monnaie de Paris, a eu lieu la frappe inaugurale de la pièce de 10 € en argent massif et à l'effigie de Mayotte. 50 000 pièces ont été émises dont 5 000 destinées à Mayotte. Ces pièces, distribuées dans les guichets de La Banque Postale, ont été écoulées en quelques heures.

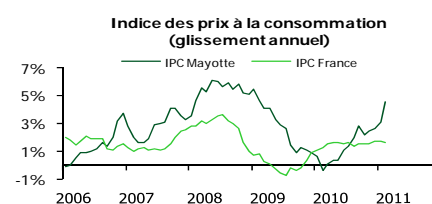
De nouvelles dispositions législatives

La loi n° 2010-658 du 15 juin 2010 relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) est étendue à Mayotte. Cette loi confère à l'entrepreneur individuel un statut qui lui garantit une séparation nette des patrimoines personnel et professionnel : le patrimoine personnel est le gage des créanciers personnels de l'entrepreneur, alors que le patrimoine professionnel constitue le gage de ses créanciers professionnels.

Depuis le 31 mars 2011, une nouvelle organisation de la justice est mise en place à Mayotte : le tribunal de première instance (TPI) a disparu au profit d'un tribunal de grande instance (TGI). Par ailleurs, le tribunal supérieur d'appel a été remplacé par la chambre d'appel de Mamoudzou. Un tribunal mixte de commerce et un conseil des prud'hommes seront également mis en place.

Inflation

Selon l'INSEE, en février 2011, l'indice des prix à la consommation est en hausse de 0,1 %. L'augmentation est moins forte qu'en janvier 2011 (+0,4 %). En glissement annuel, il s'accroît de 4,7 %. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du prix des produits céréaliers (+14,1 % en un an), de la viande et des volailles (+10,3 %) et du SMIG local.



Source : INSEE
Base 100: année 2006

Mayotte à l'honneur au salon de l'agriculture

A la demande de la ministre chargée de l'Outremer, Marie-Luce Penchard, Mayotte était présente au salon de l'agriculture à Paris du 19 au 27 février 2011. Le stand mahorais a connu un vif succès, notamment grâce aux produits exotiques présentés au public. Outre le grand public, le combava mahorais a également intéressé les professionnels de la gastronomie française et le monde des masseurs aux Etats-Unis.

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		fév.-11	113,0	0,1%	4,5%
Chômage (source : ANPE)	Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi		sept.-10	11 429	13,0%	7,5%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-10	22 755	-47,6%	-24,4%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	déc.-10	365 831	6,6%	3,0%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-10	813	-24,1%	39,0%
		cumulées	déc.-10	10 062	8,8%	81,5%
	Taux de couverture	mensuels	déc.-10	3,57%	1,11 pt	1,63 pt
		cumulés	déc.-10	2,75%	0,05 pt	1,19 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aérien (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	déc.-10	521	0,8%	34,7%
		cumulés	déc.-10	5 928	-	24,2%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	déc.-10	26 784	-29,6%	-22,5%
		cumulés	déc.-10	279 932	-	9,5%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	déc.-10	37,2	19,5%	-39,2%
		cumulés	déc.-10	512,9	-	17,1%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽³⁾ (en tonnes)	mensuelles	déc.-10	9 337	179,8%	27,9%
		cumulées	déc.-10	83 628	-	-12,7%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		févr.-11	37 228	0,3%	4,4%
	Consommation (en milliers de Kwh)	mensuelles	févr.-11	18 228	-6,4%	2,3%
		cumulées	févr.-11	18 229	-	2,3%
Automobile (Source : SOREFI)	Ventes de véhicules neufs :					
	- nombre de véhicules particuliers	mensuels	mars-11	103	47,1%	21,2%
		cumulés	mars-11	241	-	14,2%
	- nombre de véhicules utilitaires	mensuels	mars-11	15	150,0%	-21,1%
		cumulés	mars-11	36	-	-42,9%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuels	déc.-10	7,4	110,7%	-29,8%
		cumulés	déc.-10	59,5	-	-33,1%
	- en milliers euros	mensuelles	déc.-10	44,3	80,6%	-35,2%
		cumulées	déc.-10	397,8	-	-31,0%

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

(2) : Y compris transbordements, mais hors poids des conteneurs

(3) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

* Les données plus récentes relatives au trafic maritime de marchandises ne sont pas disponibles

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,25%	13/04/2011
Taux de la facilité de prêt marginal	2,00%	13/04/2011
Taux de la facilité de dépôt	0,50%	13/04/2011

Taux d'intérêt légal

ANNEE 2011	0,38%	JO du 03/02/11
ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/11)

	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	2,00%	2,00%	2,50%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

	Décembre	Janvier	Février	Mars	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
	0,4902%	0,6672%	0,6780%	0,6483%	0,9020%	1,1760%	1,4850%	1,9270%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Décembre	Janvier	Février	Mars
	3,39%	3,50%	3,65%	3,66%	3,59%	3,70%	3,85%	3,86%

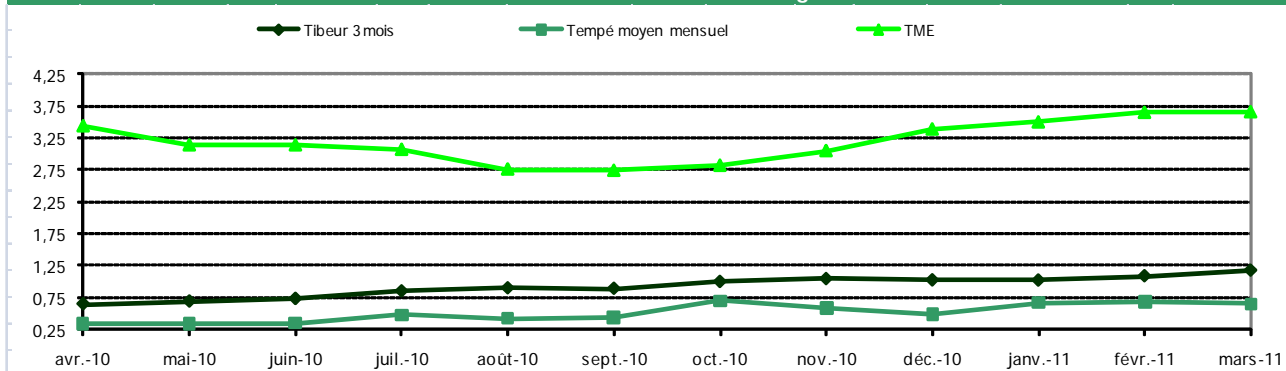
Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2011)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers		Prêts consentis en vue d'achats ou de vente à tempérament	9,12%
Prêts à taux fixe	5,61%	Prêts d'une durée supérieure à 2 ans, à taux variable	5,01%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à 2 ans, taux fixe	5,77%
Prêts relais	5,99%	Découverts en compte (1)	13,77%
Autres prêts		Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	5,65%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 €	21,47%		
Découverts en compte, crédits renouvelables et financement d'achats ou de ventes à tempérament	19,53%		
Prêts personnels et autres prêts	8,03%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois. Il s'applique également aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels

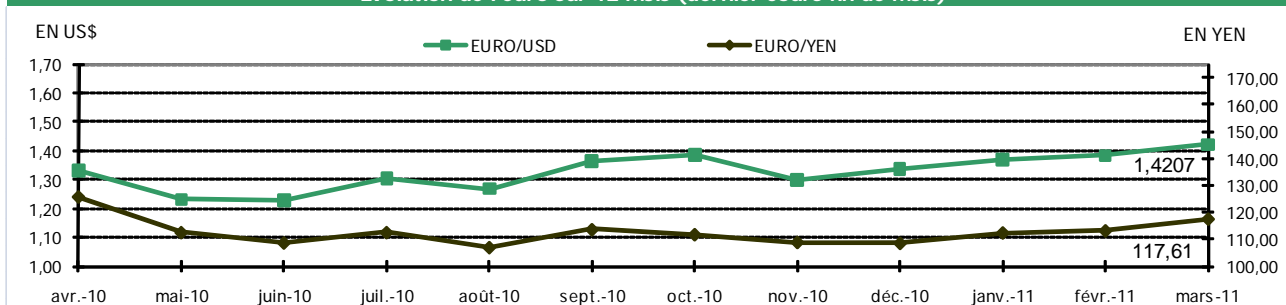
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4207	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,6507	EURO/SRD (Surinam)	4,67810
EURO/JPY (Japon)	117,6100	EURO/BWP (Botswana)	9,28360	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,53750
EURO/CAD (Canada)	1,3785	EURO/SCR (Seychelles)	17,3551	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,6986
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,88370	EURO/MUR (Maurice)	40,2598	EURO/BBD (La Barbade)	2,83520
EURO/SGD (Singapour)	1,7902	EURO/BRL (Brésil)	2,3058	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	9,10100
EURO/HKD (Hong-Kong)	11,0559	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,08820	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2845,83	EURO/XCD (Dominique)	3,8275	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK
	15,6466 EEK			

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Victor-Robert NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 97600 MAMOUDZOU

Achevé d'imprimer le 7 avril 2011 - Dépôt légal : avril 2011 - ISSN : 1240-280X